



**La Vallée de Chamonix-Mont-Blanc se dote d'un
réseau de transport collectif sans précédent
au service du quotidien et d'un tourisme durable**

Communiqué de presse, le 9 août 2023

Le Conseil communautaire de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc a désigné le 7 août 2023 le nouveau titulaire du contrat de délégation de service public du réseau de transport urbain pour la période 2024-2029.

Pour le Président Éric Fournier : *« L'échéance du contrat actuel a été pour la CCVCMB l'opportunité de repenser en profondeur l'offre de transport en commun. C'est un moment structurant pour notre vallée car ce réseau a pour ambition de répondre à des enjeux capitaux au premier rang desquels les besoins de déplacement du quotidien de nos habitants. Nous avons également eu à cœur d'apporter des réponses adaptées aux usages de nos visiteurs toujours plus nombreux à utiliser nos transports, afin d'améliorer significativement la qualité de vie et de l'air pour tous. C'est enfin un nouveau réseau innovant articulé autour de la transition énergétique et de la digitalisation dont nous nous dotons. »*

Un véritable choc d'offre pour inciter chacun à privilégier le bus comme moyen de transport du quotidien

Nouvelles lignes, nouveaux arrêts, fréquences augmentées, amplitudes horaires accrues pour répondre aux horaires décalés, nouveau service d'information voyageur en direct : l'ambition sans précédent de la nouvelle offre de transport public vise à concilier tous les usages en répondant aux variations saisonnières tout en améliorant la qualité du service (*évolution de l'offre par commune disponible en annexe 1*).

Ce sont désormais 12 lignes régulières qui desserviront l'ensemble de la vallée de Chamonix Mont-Blanc jusque dans ses hameaux, toute l'année du lundi au dimanche à horaires fixes (*réseau de transport public régulier hors renfort Skibus et renfort estival disponible en annexe 2*).

Les bus de nuit *Chamo'night* notamment circuleront plus tard, avec un dernier départ à 1h10 de Chamonix et desserviront les 4 communes de la Communauté de communes (*réseau Chamo'night disponible en annexe 3*.)

En hiver, un nouveau réseau est mis en place : des lignes dédiées avec des fréquences augmentées, des lignes directes et sans arrêt entre les principaux lieux d'hébergements et les pieds des remontées mécaniques, permettant de préserver les lignes régulières au bénéfice du confort des habitants et des actifs de la Vallée.

Au total le réseau passera de 1 million de kilomètres commerciaux en 2022 à 1,5 million dès 2024, soit **50% d'offre en plus**. Il s'accompagnera d'une véritable information voyageur en temps réel disponible via une application mobile qui permettra de payer et valider son titre, ainsi qu'aux arrêts de bus.

Un investissement majeur dans les véhicules propres pour préserver la qualité de l'air de notre vallée

« Avec ce nouveau contrat, l'ambition est clairement affichée, à la fois, de lutter contre la pollution automobile en dynamisant l'offre de transport public, et de préserver l'environnement exceptionnel et la qualité de l'air de la Vallée de Chamonix, en répondant aux exigences du Plan de Protection de l'Atmosphère de la Vallée de l'Arve » se félicite Éric Fournier.

Dans le souci d'une réelle amélioration de la qualité de l'air de la vallée, et en lien avec les objectifs de transition énergétique, l'ensemble des kilomètres seront exclusivement effectués d'ici 2029, avec des véhicules propres (gaz naturel, électricité et biocarburant).

Transdev : délégataire désigné pour la période 2024-2029

À l'issue d'une mise en concurrence et après plusieurs mois de négociations, les élus de la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc (CCVCMB) ont désigné le lundi 7 août 2023 le nouveau titulaire du contrat de délégation de service public du réseau de transport urbain pour la période 2024-2029, la société TRANSDEV. Le contrat débutera le 11 octobre 2023 avec la reprise du réseau actuel. Ensuite, la nouvelle offre de transport sera mise en œuvre progressivement à compter du 4 décembre 2023.

Une politique tarifaire adaptée aux usages

Le coût d'exploitation de ce service public amélioré passe de 5,5 M € à 8,6 M € par an.

Les résidents permanents, secondaires et actifs de la vallée pourront bénéficier d'un abonnement annuel à 50 € au travers de la carte Via Cham, qui donne également droit à d'autres services sportifs et culturels de la communauté de communes.

En cohérence avec la stratégie touristique de la vallée, les visiteurs en séjour bénéficieront de tarifs dégressifs en fonction de la durée de leur présence soit 13,50 € pour la semaine sur présentation d'une carte d'hôte en cours de digitalisation.

Les excursionnistes, visiteurs d'un jour, s'acquitteront quant à eux de 2€ par trajet ou de 4,5€ par jour.